PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE THURSO

CERTIFICAT

Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement # 06-2024 modifiant le règlement # 14-2021 de la ville de Thurso afin d'autoriser l'usage commercial «lieu de retour» et d'établir les normes associées.

Je, soussigné, Normand Dupont, greffier-trésorier et directeur général de la Ville de Thurso, certifie

- QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 06- 2024 est de 498 ;
- QUE le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 60 ;
- QUE le nombre de signatures apposées est de 0 ;

Par conséquent, aucun scrutin référendaire ne doit être tenu et le règlement n° 06-2024 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Thurso, Québec, le 17 janvier 2025.

_____
Normand Dupont
Greffier-trésorier et
Directeur général